



Communiqué de presse

Annecy, le 1^{er} août 2018

Sécurité - circulation - navigation

Fête du Lac d'Annecy : modalités d'accès à Annecy et restrictions de navigation sur le lac

Samedi 4 août, la ville d'Annecy organise le spectacle de la fête du lac qui débutera à 21h45 pour se terminer vers 23h00. Plus de 100 000 spectateurs sont attendus sur l'agglomération annécienne. La préfecture de la Haute-Savoie recommande vivement de limiter les déplacements dans l'extrême centre-ville d'Annecy ce jour-là.

A défaut, à la fin du spectacle, merci de suivre le plan de circulation mis en place par la mairie d'Annecy qui est joint à ce communiqué et disponible sur le site internet de la ville (www.annecy.fr). **ATTENTION : Ne pas utiliser le GPS, car certains axes de circulation seront modifiés.**

De même, la navigation des embarcations sur le lac est réglementée.

Accès aux tribunes et aux pelouses payantes

Les policiers, gendarmes, militaires de l'opération sentinelle, policiers municipaux, agents de sécurité privée, sapeurs-pompiers et associations agréées de sécurité civile seront présents sur tous les sites accueillant des spectateurs, y compris sur le lac.

Les points d'entrée du périmètre payant seront contrôlés par palpation et fouilles des spectateurs et certains objets seront interdits dans la zone du spectacle comme : tous les objets à bout pointu, les bouteilles et contenants en verre, les thermos, glacières, les boîtes et canettes rigides, les casques de motos, les animaux, l'alcool, les gros sacs, les trépieds photos.

Seuls les sacs et objets souples seront acceptés.

Le périmètre de la fête sera totalement évacué pour sa sécurisation à 18h et les premiers spectateurs pourront entrer à partir de 19h. Nous vous conseillons d'arriver tôt, d'ouvrir vos sacs dès que vous serez au niveau des contrôles et de rester vigilants. Vous pourrez signaler toute anomalie aux forces de l'ordre qui seront positionnées et visibles autour de vous. Pensez à vous vêtir en fonction des conditions météorologiques (vêtements de pluie et/ou coupe-vent légers notamment le cas échéant) et prévoyez des bouteilles d'eau en plastique pour s'hydrater en cas de fortes chaleurs.

Circulation routière dans et autour d'Annecy

De nombreux axes seront coupés à partir de 17h30, en centre-ville et en périphérie (cf plans ci-joints), jusqu'au rétablissement normal de la circulation après la fête (entre 1h et 2h du matin). Il est conseillé aux automobilistes empruntant l'autoroute pour accéder à Annecy d'écouter les conseils de sortie diffusés sur Autoroutes INFO 107.7.

Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

Les véhicules en transit en provenance d'Albertville sont invités à passer par Talloires et le col de Bluffy pour rejoindre l'autoroute.

Les principaux axes de circulation impactés sont les suivants (non exhaustif) :

Annecy :

- Il est fortement déconseillé de circuler sur le secteur ouest de la commune (rond-point de l'avenue Boschetti et avenue du Rhône) dès le début d'après-midi ;
- accès au centre-ville coupé à partir de 17h30, dans un large périmètre compris (non exhaustif) entre le rond pont des Marquisats, la rue Jean Jaures depuis le boulevard du Lycée, le boulevard de Menthon, l'avenue des Barattes et l'intersection avenue de France/avenue d'Albigny ;
- à partir de 20h30, l'accès à l'avenue du Rhône sera interdit depuis le boulevard ouest par le pont courbe jusqu'au carrefour giratoire du Thiou/avenue de Chevennes.

Sevrier :

De 21h30 à 1h, l'accès à la commune d'Annecy depuis Sevrier (rond-point de Sevrier/col de Leschaux) sur la RD 1508 sera interdit à tout véhicule

Des interdictions spécifiques plus restrictives sont également applicables aux poids lourds à compter de 17h30.

Circulation des bateaux et baignade :

La navigation des embarcations sur le lac sera réglementée comme suit :

- De 18h00 à 1h au plus tôt et 3h au plus tard, la navigation et la baignade sont interdites **entre la ligne d'eau de sécurité et la rive d'Annecy, ainsi que dans les canaux du Thiou et du Vassé**, excepté les bateaux à passagers en service régulier qui peuvent couper cette ligne d'eau à 20h, escortés d'une embarcation de la gendarmerie
- l'amarrage de toute embarcation est interdit sur les installations et balisages de la fête du lac
- lors du déroulement de la fête, les bateaux à passagers doivent se maintenir au large de la ligne d'eau de sécurité, à l'arrière des embarcations de plaisance
- toute embarcation doit être munie de **feux de signalisation de nuit** et des équipements de sécurité réglementaires, les plaisanciers doivent observer une vigilance particulière
- **le port du gilet de sauvetage est obligatoire** pour le public situé sur les embarcations autres que les bateaux à passagers (en permanence pour les enfants de moins de 12 ans, sur le trajet retour pour toutes les personnes présentes à bord des bateaux de plaisance)
- **la vitesse des embarcations est limitée à 25 km/h de nuit**
- **il est interdit de conduire un bateau sous l'emprise de l'alcool** : le fait de naviguer sous l'emprise d'une concentration d'alcool dans le sang supérieure ou égale à 0,8 g/l est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende, de plus, le permis de conduire des bateaux de plaisance peut-être retiré temporairement ou définitivement

Retrouvez toute la réglementation concernant la navigation sur le lac d'Annecy sur : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Lacs-et-cours-d-eau>

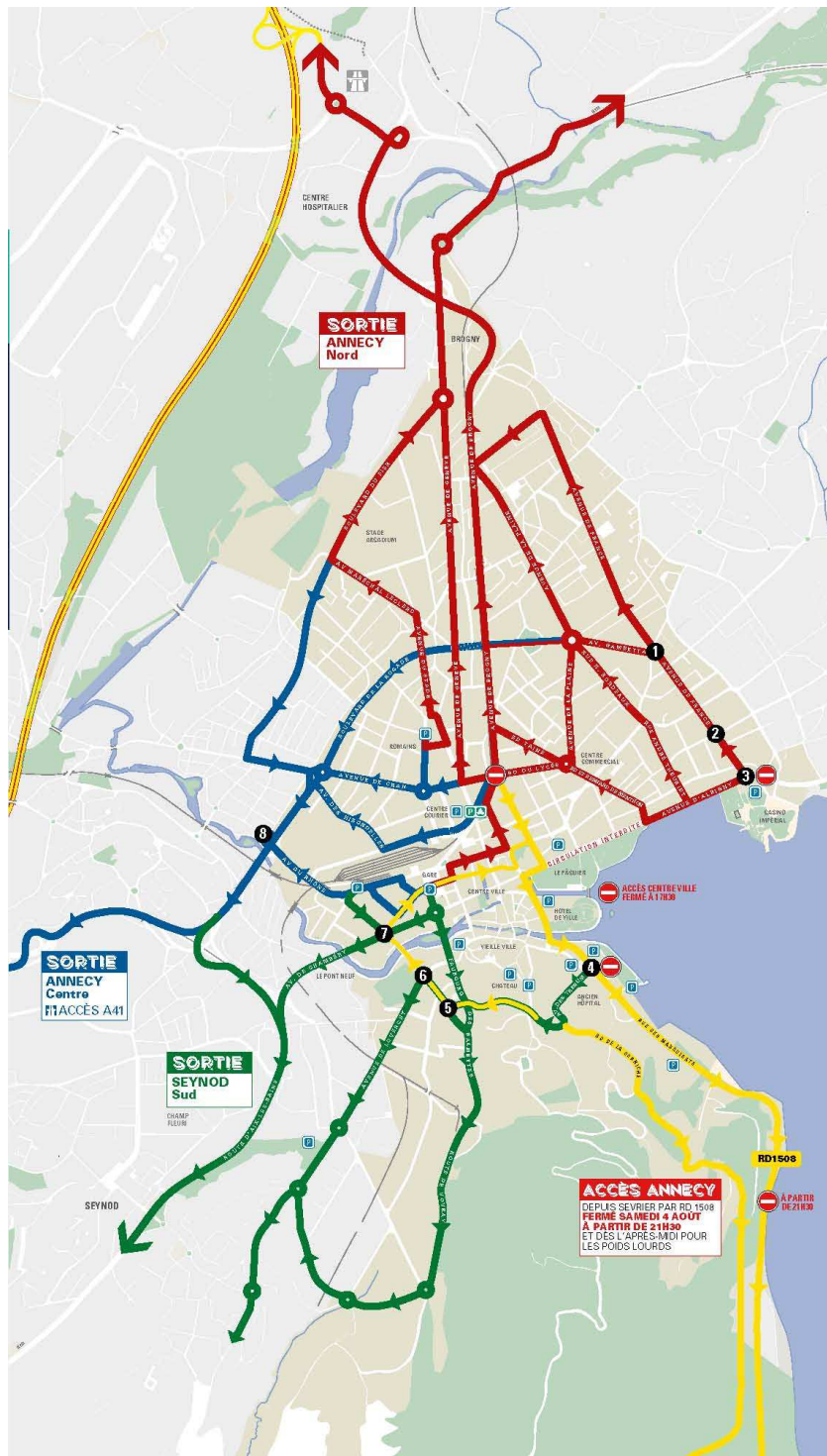
Les services de l'État seront mobilisés et un poste de commandement interservices (police, gendarmerie, sécurité civile) sera activé devant la préfecture afin d'assurer la sécurité de cet événement.

Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

 @Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00



PLAN DE CIRCULATION

- SORTIE NORD**
 TOUTES DIRECTIONS
 ACCÈS A41 ↑
- SORTIE CENTRE**
 TOUTES DIRECTIONS
 ACCÈS A41 ↙
- SORTIE SUD**
 TOUTES DIRECTIONS
 ACCÈS A41 ↓
- SORTIE SEVRIER**
 AUBREVILLE ↑

- 1 AV. DE FRANCE / AV. DE THÔNES**
 Itinéraire conseillé vers av. des Carrés dès le samedi matin
- 2 AV. DE FRANCE / DES BARATTES**
 Retour de déviation d'Annecy-le-Vieux depuis le giratoire av. de Chavoires / rue de Verdun (D909) en direction du nord
- 3 AV. D'ALBIGNY / AV. DE FRANCE**
 - fermeture à 18h30 vers le centre-ville
 - accès av. du Petit Port interdit
 - déviation vers Albigny bis et av. de la Mavéria
- 4 GIRATOIRE DU COMMISSARIAT CENTRAL**
 À partir de 18h30
 - accès centre-ville fermé
 - circulation autorisée en direction :
 - du giratoire Boschetti
 - de l'av. du Rhône
 - de la route du Semnoz
- 5 GIRATOIRE BOSCHETTI**
 Circulation autorisée **jusqu'à 21h30** en direction des Marquisats et de Sevrier.
 À partir de 22h30 les véhicules circulent dans le sens sud/nord en direction du giratoire de la Banque de France
- 6 AV. DU RHÔNE / AV. DE LOVERCHY**
 À partir de 22h30 ; déviation en direction de Seynod
 Direction Boschetti interdite
- 7 GIRATOIRE BANQUE DE FRANCE**
 À partir de 18h : circulation interdite en direction de Loverchy. Déviation en direction de Chambéry / Aix-les Bains
- 8 PONT COURBE DE LAVRU (voierapide urbaine)**
 À partir de 21h : déviation en direction de la Rocade. Accès interdit à l'av. du Rhône
- 9 AUTOROUTE A41**
 Sortie Annecy centre à éviter **dès 8h30**

CYCLISTES : PROFITEZ DU PARKING À VÉLO CLOS ET SURVEILLÉ PLACE FRANÇOIS-DE-MENTHON DE 18H À MINUIT!

Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00